

BUtgb vzw - **UBAtc** asbl



REVÊTEMENTS DE FAÇADES

ETICS AVEC REVÊTEMENT DUR

GRANOL'THERM BRICK

Valable du 30/01/2026 au 29/01/2031

Titulaire d'agrément et distributeur :

Cantillana sa
Kortrijksesteenweg 1084 – bus 03.03
9051 Sint-Denijs-Westrem
Site internet: www.cantillana.be
Courriel: info@cantillana.be



Un agrément technique concerne une évaluation favorable d'un produit de construction par un opérateur d'agrément compétent, indépendant et impartial désigné par l'UBAAtc pour une application bien spécifique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit :

- identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose (ou de mise en œuvre),
- conception du produit,
- fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAAtc à un opérateur de certification compétent, indépendant et impartial.

L'agrément technique et la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

Sauf disposition contraire, l'agrément technique ne traite pas de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires ni de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Opérateurs d'agrément



Buildwise

Kleine Kloosterstraat 23 1932 Sint-Stevens-Woluwe
info@buildwise.be - www.buildwise.be



SECO Belgium

Siège social : Rue des Colonies 56 boîte 10 1000 Bruxelles
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@seco.be - www.groupseco.be

Opérateur de certification



BCCA

Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@bccca.be - www.bccca.be



AVANT-PROPOS

Ce document concerne une première version du texte d'agrément.

Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubatc.be).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée en scannant le code QR figurant sur la page de garde.

© Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.



RÉFÉRENCES NORMATIVES ET AUTRES

AGCR-RGAC	2022-06-30	Règlement Général d'Agrément et de Certification de l'UBAtc
NIT 279	2021	Revêtements durs sur isolation extérieure (ETICS avec revêtement dur)
PTV 651	2025	Prescriptions techniques – Mortier de maçonnerie et mortier de jointoiment
STS 56.1	1999	Mastics d'étanchéité des façades
NBN B 15-001	2024	Béton - Spécification, performances, production et conformité - Complément national à la NBN EN 206:2013+A2:2021
NBN B 23-004	2021	Plaquettes en terre cuite - Caractéristiques et exigences de performance
NBN B 62 400	2016	Hygrothermie des bâtiments - Détermination de la résistance aux sollicitations hygrothermiques des revêtements durs encollés sur isolation extérieure - Méthode d'essai
NBN EN 206 +A2	2021	Béton - Spécification, performances, production et conformité
NBN EN 771-x+A1	2015	Spécification pour éléments de maçonnerie
NBN EN 998-1	2016	Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie - Partie 1: Mortiers d'enduits minéraux extérieurs et intérieurs
NBN EN 998-2	2016	Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie - Partie 2: Mortiers de montage des éléments de maçonnerie
NBN EN 12004-1	2017	Colles à carrelage - Partie 1: Exigences, évaluation et vérification de la constance de performance, classification et marquage
NBN EN 13163+A1	2015	Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Produits manufacturés en polystyrène expansé (EPS) - Spécification
NBN EN 13501-1	2019	Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 1: Classement à partir des données d'essais de réaction au feu
NBN EN 13888-1	2022	Mortiers de jointoiment pour carreaux et dalles céramiques - Partie 1 : Exigences, classification, désignation, marquage et étiquetage
NBN EN 14411	20165	Carreaux céramiques - Définitions, classification, caractéristiques, évaluation et vérification de la constance de performance et marquage
NBN EN 15286	2013	Pierres agglomérées - Carreaux et plaques pour finitions murales (intérieures et extérieures)
NBN EN ISO/IEC 17067	2013	Évaluation de la conformité - Éléments fondamentaux de la certification de produits et lignes directrices pour les programmes de certification de produits (ISO/IEC 17067:2013, Version corrigée 2021-09)
NBN EN ISO 6946	2017	Composants et parois de bâtiments - Résistance thermique et coefficient de transmission thermique - Méthodes de calcul
NBN EN ISO 6946 ANB	2024	Composants et parois de bâtiments - Résistance thermique et coefficient de transmission thermique - Méthodes de calcul - Annexe Nationale

1 Informations concernant les performances du système et des composants reprises dans cette déclaration d'aptitude à l'emploi

A la demande du titulaire d'agrément, les performances décrites ci-après ont été évaluées par l'opérateur d'agrément dans le cadre de la procédure d'agrément.

Le titulaire d'agrément est tenu de respecter les résultats de l'examen repris dans cette déclaration d'aptitude à l'emploi pour déterminer les performances des composants et du système utilisés pour la commercialisation. Au besoin, il doit les adapter. Faute d'initiative du titulaire à cet égard, l'UBA^{tc} asbl ou l'opérateur peut prendre une initiative.

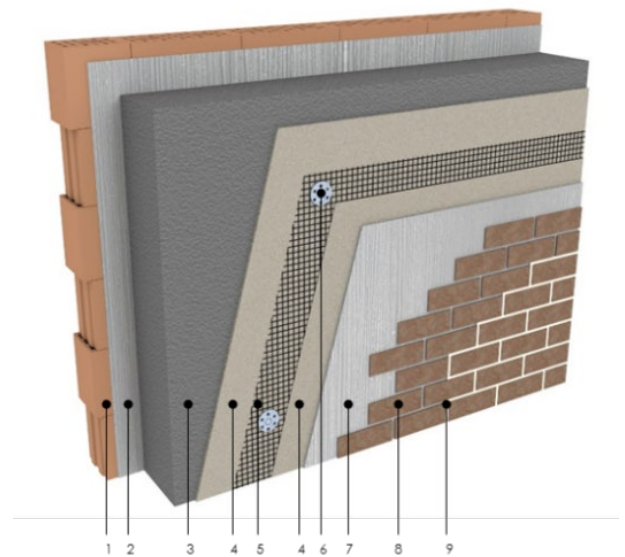
Le système, décrit dans cette déclaration d'aptitude à l'emploi, doit être mis en œuvre par des entrepreneurs spécialisés conformément à la description présentée.

2 Objet

Cet agrément technique concerne un système d'isolation extérieure de façades destiné au revêtement des murs du côté exposé au climat extérieur.

Ce système d'isolation extérieure de façades présente la composition suivante (voir Fig. 1) :

- Un isolant fabriqué en usine, fixé au support par la méthode de fixation 2 (voir § 2.1) ;
- Un enduit de base renforcé d'un tissu d'armature, appliqué in situ sur l'isolant ;
- Un revêtement dur collé in situ sur l'enduit de base renforcé d'un tissu d'armature ;
- Un mortier de jointoiement, si d'application.



- 1 Support
- 2 Colle
- 3 Isolant
- 4 Enduit de base
- 5 Tissu d'armature
- 6 Ancrage
- 7 Mortier-colle
- 8 Revêtement dur
- 9 Mortier de jointoiement

Fig. 1 – Composition de l'ETICS
(External Thermal Insulation Composite System)

2.1 Méthode de fixation

Cet ETICS avec revêtement dur doit être fixé au support par la **méthode de fixation 2 : fixation mécanique au support au moyen d'ancrages à rosace à travers l'armature et d'un collage supplémentaire**. L'action du vent est entièrement reprise par la fixation mécanique. Les panneaux d'isolant EPS doivent être collés sur au moins 60 % de la surface, par bandes ou par plots avec une bande continue de colle sur le pourtour des panneaux. Un collage en plein avec une spatule dentelée est également possible. La colle contribue à une planéité suffisante du support, limite les déformations de l'ETICS (par exemple, les déformations dans le plan ou le tuilage) et empêche la circulation de l'air derrière les panneaux d'isolant.

Déterminer la méthode de fixation est nécessaire afin de dimensionner correctement l'ETICS soumis à l'action du vent et à des contraintes de cisaillement (poids propre). Dans le cas de la méthode 2 par exemple, le nombre d'ancrages doit être calculé en fonction de l'action du vent (voir § 9.7).

2.2 Composition de l'ETICS

L'ETICS avec revêtement dur, appliqué avec les composants auxiliaires conformément aux directives de mise en œuvre du fabricant et à la Note d'Information Technique "Revêtements durs sur isolation extérieure (ETICS avec revêtement dur)" (NIT 279), se compose comme décrit au Tableau 1.

Tableau 1 – Composition de l'ETICS

Mode de fixation	Méthode 2
Colle	Granol'therm G/W
Isolant	Granol'therm DP 100 Granol'therm DP 160 Granol'therm DP 162
Enduit de base	Granol'therm G/W
Tissu d'armature	Granol'therm AGG
Ancrage	Granol'therm STR U 2G Granol'therm CS 8
Mortier-colle pour revêtement dur	Granol'therm Brickstick S1
Revêtement dur	Plaquettes de terre cuite (IW1 à IW4) Plaquettes et carreaux céramiques (Ala/Bla) Plaquettes en béton
Mortier de jointoiement	Joint'in Joint'in P Joint'fill® Nanoclean

3 Application

Cet ETICS convient pour les façades à revêtir d'un produit isolant sur lequel un enduit de base armé est appliqué et sur lequel un revêtement dur est ensuite collé, avec soit :

- Un aspect jointoyé, obtenu à l'aide d'un mortier de jointoiement ;
- Un aspect collé (sans mortier de jointoiement) – uniquement possible avec les plaquettes en terre cuite, plaquettes céramiques et les plaquettes en béton.

Pour les façades avec un aspect collé (uniquement possible avec les plaquettes en terre cuite, les plaquettes céramiques et les plaquettes en béton), l'épaisseur des joints est limitée à 8 mm au plus.

Cet ETICS est destiné à être appliqué sur les murs extérieurs en construction neuve et en rénovation constitués de :

- Béton léger et lourd (NBN EN 206 + NBN B 15-001) sous marquage Benor ou équivalent ;
- Éléments préfabriqués en béton ;
- Maçonnerie cimentée ou non avec des éléments de maçonnerie selon la série NBN EN 771-x+A1 ;
- Revêtements minéraux (carreaux, pierre naturelle).

La compatibilité de l'ETICS avec le revêtement doit être approuvée par le titulaire d'ATG.

Pour autant que les exigences suivantes soient satisfaites :

- Pente : verticale ;
- Étanchéité à l'air de classe L1 ou supérieure : l'ETICS n'est pas destiné à assurer l'étanchéité à l'air de la paroi ;
- Dans le cas des plaquettes en terre cuite, des plaquettes céramiques et des plaquettes en béton (voir § 9.3), classe de climat intérieur I, II et III. En cas de classe de climat intérieur IV (bâtiments à production d'humidité élevée), il convient de réaliser une étude hygrothermique afin d'évaluer le risque de condensation interne ;
- Dans le cas des carreaux céramiques (voir § 9.3), classe de climat intérieur I et II, une étude hygrothermique doit toujours être réalisée afin d'évaluer le risque de condensation interne.

Cet ETICS commence à une hauteur d'au moins 30 cm au-dessus du sol extérieur. Cette hauteur peut être réduite à 15 cm pour les façades peu exposées aux chocs et aux projections d'eau (départ sur toit plat, par exemple).

Cet ETICS peut être appliqué sur des bâtiments moyens et bas ($h \leq 25$ m, voir § 9.1) et jusqu'à une hauteur correspondant à la valeur de calcul maximale admissible de l'action du vent reprise au Tableau 2 (voir § 9.7) et, dans tous les cas, limitée à :

- Dans le cas des plaquettes en terre cuite, céramiques et en béton :
 - Avec un format d'au plus 150 cm^2 : 25 m ;
 - Avec un format de 150 cm^2 à 360 cm^2 : 15 m ;
- Dans le cas des carreaux céramiques :
 - Avec un format d'au plus 150 cm^2 : 25 m ;
 - Avec un format de 150 cm^2 à 625 cm^2 : 15 m ;
 - Avec un format de 625 cm^2 à 800 cm^2 : 10 m.

Tabel 2 – Valeur de calcul maximale admissible de l'action du vent⁽¹⁾ [Pa]

Isolant EPS	Méthode 2
Granol'therm DP 100 Granol'therm DP 160 Granol'therm DP 162	$\leq 2.000^{(2)}$
⁽¹⁾ pour la correspondance avec la hauteur, voir NIT 279, tableau I4.	
⁽²⁾ fonction du nombre d'ancrages, voir § 9.7	

L'application horizontale en plafond (90°) et l'aptitude de l'ETICS sur d'autres substrats (bois, métal, ...) n'ont pas été évaluées lors de l'examen d'agrément.

4 Identification des composants principaux du système commercialisés par le titulaire d'agrément

4.1 Composants principaux certifiés par l'opérateur de certification

4.1.1 Portée

Les composants suivants sont commercialisés par le titulaire d'agrément ou par le distributeur belge et sont certifiés par l'opérateur de certification suivant le schéma de certification de produit 5 de la NBN EN ISO/IEC 17067.

4.1.2 Colle et enduit de base

Le mortier Granol'therm G/W est un mortier d'enduit minéral conformément à la NBN EN 998-1.

Les caractéristiques de la colle et de l'enduit de base Granol'therm G/W sont données au Tableau 3.

4.1.3 Isolant

Il s'agit de produits isolants thermiques pour le bâtiment et manufacturés en polystyrène expansé (EPS) conformément à la NBN EN 13163+A1.

Les caractéristiques des panneaux sont données au Tableau 4.

Les panneaux Granol'therm DP 100, Granol'therm DP 160 et sont à bords droits. Les panneaux Granol'therm DP 162 sont à rainure et languette.

4.1.4 Mortier-colle pour revêtements durs

Le mortier-colle pour revêtements durs Granol'therm Brickstick S1 est un mortier-colle à base de ciment modifié par des résines, de classe C2TES1 selon la norme NBN EN 12004-1.

Les caractéristiques du mortier sont conformes aux Tableau 5 et Tableau 6.

4.2 Composants principaux non certifiés par l'opérateur de certification

4.2.1 Portée

Les composants mentionnés ci-après sont présentés sous la responsabilité du titulaire d'agrément ou sont commercialisés par son distributeur belge et sont certifiés par un tiers selon le schéma de certification de produit 5 de la NBN EN ISO/IEC 17067.

4.2.2 Ancrage

Les ancrages repris dans l'ETICS sont : Granol'therm STR U 2G et la Granol'therm CS 8. Les ancrages sont évalués suivant l'EAD 33-0196-01-0604.

Un coefficient de sécurité de 2,0 (γ_M) est appliqué à la valeur caractéristique (N_{Rk} dans la documentation technique du fabricant, N_{Rk1} dans la NIT 279) de la résistance à la traction de l'ancrage par rapport au substrat (mécanisme de rupture n°1).

4.2.3 Tissu d'armature

Le tissu d'armature est évalué suivant l'EAD 04-0016-00-0404.

Le Tableau 7 résume les caractéristiques du tissu d'armature.

4.3 Composants principaux non certifiés

4.3.1 Portée

Les composants mentionnés ci-après sont présentés sous la responsabilité du titulaire d'agrément ou sont commercialisés par son distributeur belge, mais ne sont pas certifiés selon le schéma de certification de produit 5 de la NBN EN ISO/IEC 17067.

4.3.2 Revêtement dur

Le revêtement dur est constitué soit de plaquettes (esthétique : apparence de la maçonnerie), soit de carreaux.

Les plaquettes de terre cuite, sans faïençage ni traitement ayant une influence sur leurs propriétés physiques, répondent à la NBN B 23-004.

Le Tableau 8 donne les caractéristiques des plaquettes en terre cuite.

Les plaquettes et les carreaux céramiques, avec ou sans faïençage, répondent à la NBN EN 14411.

Le Tableau 9 donne les caractéristiques des plaquettes et carreaux céramiques.

Les plaquettes en béton répondent à la NBN EN 15286.

Le Tableau 10 donne les caractéristiques des plaquettes en béton.

4.3.3 Mortier de jointoiment

Le Joint'in et le Joint'in P sont des mortiers de jointoiment selon la norme NBN EN 998-2 et sont utilisés pour le jointoiment des plaquettes en terre cuite et en béton.

Le Joint'fill® Nanoclean est un mortier de jointoiment de type CG2 WA selon la norme NBN EN 13888-1 et est utilisé pour le jointoiment des plaquettes en terre cuite (type IW 1), plaquettes céramiques et carreaux céramiques.

Les caractéristiques des mortiers de jointoiment Joint'in, du Joint'in P et Joint'fill® Nanoclean sont données aux Tableau 11, Tableau 12 et Tableau 13.

4.3.4 Bande d'étanchéité précomprimée

La Compri'band SE 15 est une bande d'étanchéité précomprimée résistante aux pluies battantes (jusqu'à 600 Pa) qui doit être utilisée pour sceller les connexions de l'ETICS avec d'autres parties du bâtiment (telles que les fenêtres et les portes).

Les caractéristiques de la bande d'étanchéité sont conformes au Tableau 14.

La bande d'étanchéité précomprimée est disponible en trois épaisseurs (2 - 6 mm, 4 - 9 mm et 5 - 12 mm).

Tabel 3 – Colle et enduit de base

Caractéristique	Granol'therm G/W
Nature du liant	minéral
Conditionnement [kg]	25
Litres d'eau par emballage [l]	6,0 – 7,6
Densité apparente poudre [kg/dm ³]	env. 1,30
Consommation poudre [kg/m ²]	
colle	3,0 – 5,0
enduit de base	3,0 – 7,0
Temps de repos avant application [min]	5
Temps ouvert [h] (20 °C / 50 % H.R.) (NBN EN 1015-9)	1 – 3
Durée de séchage [h] (20 °C / 50 % H.R.)	48 – 72
Épaisseur minimale de couche d'enduit de base [mm]	> 3

Tabel 4 – Panneau d'isolant

Caractéristique	Granol'therm DP 100	Granol'therm DP 160 / 162
Couleur	blanc	gris
Surface	découpée	découpée
Classe de réaction au feu (NBN EN 13501-1)	Euroclasse E	Euroclasse E
Densité apparente [kg/m ³] (NBN EN 1602)	13 – 18	13 – 18
Conductivité thermique λ_D [W/m.K] (NBN EN 12667 & NBN EN 12939)	0,038	0,031
Longueur [mm] (NBN EN 822)	1.000 ± 2	1.000 ± 2
Largeur [mm] (NBN EN 822)	500 ± 2	500 ± 2
Épaisseur [mm] (NBN EN 823)	40 – 300 ± 1	40 – 300 ± 1
Équerrage [mm/m] (NBN EN 824)	≤ 2	≤ 2
Équerrage sur l'épaisseur [mm] (NBN EN 824)	≤ 0,5	≤ 0,5
Planéité [mm] (NBN EN 825)	≤ 2	≤ 2
Stabilité dimensionnelle [%] (23 °C/50 % H.R.) (NBN EN 1603)	$\Delta\epsilon_l \leq 0,2$ et $\Delta\epsilon_b \leq 0,2$	$\Delta\epsilon_l \leq 0,2$ et $\Delta\epsilon_b \leq 0,2$
Stabilité dimensionnelle [%] (48 h, 70 °C) (NBN EN 1604)	$\Delta\epsilon_l, \Delta\epsilon_b$ et $\Delta\epsilon_d \leq 0,5$	$\Delta\epsilon_l, \Delta\epsilon_b$ et $\Delta\epsilon_d \leq 0,5$
Absorption d'eau par immersion partielle [kg/m ² .24h] (NBN EN 1609)	≤ 1,0	≤ 1,0
Coefficient de résistance à la diffusion de vapeur d'eau μ [-] (NBN EN 12086)	20 – 50	20 – 50
Résistance à la traction perpendiculaire à la surface [kPa] (NBN EN 1607)	≥ 100	≥ 100
Résistance au cisaillement f_{ck} [kPa] (NBN EN 12090)	≥ 20	≥ 20
Module de cisaillement G_m [kPa] (NBN EN 12090)	≥ 1.000	≥ 1.000

Tabel 5 – Mortier-colle pour revêtements durs

Caractéristique	Granol'therm Brickstick S1
Nature du liant	minéral
Type de mortier	C2TES1
Conditionnement [kg]	25
Litres d'eau par emballage [l]	env. 7
Densité apparente poudre [kg/m ³]	env. 1,65
Consommation poudre [kg/m ²]	6,0 – 8,2
Temps de repos avant application [min]	5
Temps ouvert [h] (20 °C / 50 % H.R.) (NBN EN 1346)	0,5
Durée de séchage [h] (20 °C/50 % H.R.)	-

Tabel 6 – Performances du mortier-colle pour revêtements durs

Performance	Critère UBAto	Résultat
Résistance au glissement [mm] (NBN EN 12004-2)	≤ 0,5	conforme

Tabel 7 – Tissu d'armature

Caractéristique	Granol'therm AGG
Nature	fibre de verre
Masse surfacique [g/m ²]	env. 200
Maillage [mm]	~ 4,7 x 4,0
Résistance à la traction longitudinale et transversale [N/50 mm]	≥ 2.200
Résistance résiduelle à la traction après vieillissement (28 jours dans une solution de NaOH) [%]	≥ 65
Couleur	blanc

Tabel 8 – Revêtement dur – plaquette en terre cuite

Caractéristique		Valeur / critère UBAtc	
Plus grande dimension [mm]		≤ 510	
Épaisseur d [mm]		≤ 22	
Surface maximale [cm ²]		250	
Tolérance dimensionnelle ⁽¹⁾ (NBN EN 772-16)		classe de tolérance 1 ou 2	
Dispersion dimensionnelle ⁽¹⁾ (NBN EN 772-16)		classe de dispersion 1 ou 2 ⁽²⁾	
Planéité face de pose [mm] (NBN EN 772-20)		± 2	
Parallélisme face de pose [mm] (NBN EN 772-16)		≤ 3 (classe de dispersion 1) ≤ 2 (classe de dispersion 2)	
Absorption d'énergie α_e (NBN EN 410) ou indice de clarté IC (NBN EN ISO 11664-3)	épaisseur de la plaquette	orientation de la façade	
		E-S-O	NO-N-NE
	≥ 20 mm	$\alpha_e \leq 0,85$ et/ou IC ≥ 10 ⁽³⁾	pas de limitation
	< 20 mm	$\alpha_e \leq 0,70$ et/ou IC ≥ 25 ⁽³⁾	
Masse volumique brute [kg/m ³] (NBN EN 772-13)		≤ 2.350 ⁽⁴⁾	
Classe de taux initiale d'absorption d'eau selon PTV 23-002 (& NBN EN 772-21)		IW1 / IW2 / IW3 / IW4	
Résistance au gel (NBN B 23-101 (= NBN B 27-009+A2))		résistance élevée au gel	
Résistance à la diffusion de la vapeur d'eau (μ) (NBN EN 1745)		5 – 10 (valeur tabulée)	
<p>⁽¹⁾ définition dans la NBN B 23-004</p> <p>⁽²⁾ dans le cas d'un aspect collé avec des joints très fins, il est préférable de choisir des plaquettes en terre cuite de classe de dispersion 2</p> <p>⁽³⁾ des couleurs plus foncées (α_e plus élevé) peuvent être autorisées si une étude spécifique de la situation est réalisée, en tenant compte des propriétés de l'enduit de base</p> <p>⁽⁴⁾ ceci correspond à une masse surfacique maximale d'environ 50 kg/m²</p>			

Tabel 9 – Revêtement dur – plaquette et carreau céramique

Caractéristique		Valeur / critère UBAtc	
Type (NBN EN 14411)		Ala (étiré) – Bla (pressé)	
Plus grande dimension [mm]		≤ 510 (plaquettes)	≤ 400 (carreaux)
Épaisseur d [mm]		≤ 22 (plaquettes)	≤ 15 (carreaux)
Surface maximale [cm ²]		250 (plaquettes)	800 (carreaux)
Tolérance sur la longueur et la largeur (NBN EN ISO 10545-2)		étiré : ± 1 jusqu'à 2 % et ± 2 à 4 mm	pressé : ± 0,6 % et ± 2 mm (sauf plaquettes aux dimensions < 15 cm : ± 0,9 mm)
Tolérance sur l'épaisseur (NBN EN ISO 10545-2)		étiré : ± 10 %	pressé : ± 5 % (sauf plaquettes aux dimensions < 15 cm : ± 10 %) et ± 0,5 mm
Planéité (NBN EN ISO 10545-2)		étiré : ± 0,5 à 1,5 %	pressé : ± 5 % et ± 2 mm (sauf plaquettes aux dimensions < 15 cm : ± 0,75 mm)
Absorption d'énergie α_e (NBN EN 410) ou indice de clarté IC (NBN EN ISO 11664-3)	épaisseur de la plaquette	orientation de la façade	
		E-S-O	NO-N-NE
	< 22 mm (plaquettes) < 15 mm (carreaux)	$\alpha_e \leq 0,70$ et/ou IC $\geq 25^{(1)}$	pas de limitation
Masse volumique brute [kg/m ³] (NBN EN 772-13)		≤ 2.350 ⁽²⁾	
Absorption d'eau [% masse] (NBN EN ISO 10545-3)		0,5 < E _b ≤ 6	
Résistance au gel (NBN B 23-101 (= NBN B 27-009+A2))		résistance élevée au gel	
Résistance aux chocs thermiques (NBN EN ISO 10545-9)		pas de dégâts	
Résistance à la diffusion de la vapeur d'eau (μ) (NBN EN 1745)		5 – 10 (valeur tabulée)	∞ (carreaux)
⁽¹⁾ des couleurs plus foncées (α_e plus élevé) peuvent être autorisées si une étude spécifique de la situation est réalisée, en tenant compte des propriétés de l'enduit de base ⁽²⁾ ceci correspond à une masse surfacique maximale d'environ 50 kg/m ²			

Tabel 10 Revêtement dur – plaquette en béton

Caractéristique		Valeur / critère UBAtc	
Liant		ciment	
Classe (NBN EN 15286)		classe A	
Plus grande dimension [mm]		≤ 600	
Épaisseur d [mm]		≤ 20	
Surface maximale [cm ²]		≤ 360	
Tolérance sur la longueur et la largeur (NBN EN 14617-16)		± 0,5 mm	
Tolérance sur l'épaisseur (NBN EN 14617-16)		± 0,7 mm	
Planéité (NBN EN 14617-16)		± 0,3 % et ± 4 mm	
Absorption d'énergie α_e (NBN EN 410) ou indice de clarté IC (NBN EN ISO 11664-3)	épaisseur de la plaquette	orientation de la façade	
		E-S-O	NO-N-NE
	< 20 mm	$\alpha_e \leq 0,70$ et/ou IC $\geq 25^{(1)}$	pas de limitation
Masse volumique brute [kg/m ³] (NBN EN 14617-1)		≤ 2.350 ⁽²⁾	
Absorption d'eau [% masse] (NBN EN 14617-1)		≤ 20	
Résistance à la flexion [N/mm ²] (NBN EN 14617-2)		≥ 5	
Résistance au gel [%] (NBN EN 14617-5 et -2)		≥ 80 (de la résistance à la flexion initiale)	
Résistance à la diffusion de la vapeur d'eau (μ) (NBN EN 1745)		30 – 150 (valeur tabulée)	
Stabilité dimensionnelle [mm/m] (NBN EN 772-14)		≤ 0,6	
⁽¹⁾ des couleurs plus foncées (α_e plus élevé) peuvent être autorisées si une étude spécifique de la situation est réalisée, en tenant compte des propriétés de l'enduit de base.			
⁽²⁾ ceci correspond à une masse surfacique maximale d'environ 50 kg/m ² .			

Tabel 11 – Mortier de jointoiment

Caractéristique	Joint'in	Joint'in P	Joint'fill® Nanoclean
Nature du liant	minéral	minéral	minéral
Application	plaquettes en terre cuite plaquettes en béton		plaquettes en terre cuite (IW 1) plaquettes et carreaux céramiques
Conditionnement [kg]	5 (seau) 10 – 25 (sac)	25 (sac)	5 – 25 (sac)
Litres d'eau par emballage [l]	env. 0,45 (seau 5 kg) env. 0,90 (sac 10 kg) env. 2,25 (sac 25 kg)	env. 4	env. 1,25 (sac 5 kg) env. 6,25 (sac 25 kg)
Densité apparente poudre [kg/m ³]	env. 1700	env. 1700	env. 1300
Consommation poudre [kg/m ²]	env. 7	env. 7	env. 0,1 à 1,0
Temps de repos avant application [min]	-	-	3
Temps ouvert [min] (20 °C / 50 % H.R.) (NBN EN 1015-9)	120	120	45
Durée de séchage [h] (20 °C / 50 % R.V.)	-	-	48

Tabel 12 – Performances du mortier de jointoiment (maçonnerie)

Performance	Critère UBAtc	Joint'in	Joint'in P
Résistance à la compression [MPa] (NBN EN 1015-11)	≥ 5	≥ 15	≥ 20
Module d'élasticité dynamique en flexion [MPa] (NBN EN 14146)	/	env. 25.000	env. 25.000
Résistance à la diffusion de vapeur d'eau (NBN EN 1745)	/	15 – 35	15 – 35
Résistance au gel [MPa] (PTV 651)	résistant	résistant	résistant
Réaction au feu (NBN EN 13501-1)	/	A1	A1

Tabel 13 – Performances du mortier de jointoiment (carrelage)

Performance	Critère UBAtc	Joint'fill® Nanoclean
Résistance à la flexion [MPa] (NBN EN 12808-3)	≥ 2,5	≥ 3,0
Résistance à la compression [MPa] (NBN EN 12808-3)	≥ 15	≥ 15
Module d'élasticité dynamique en flexion [MPa] (NBN EN 14146)	/	env. 17.000
Retrait libre [mm/m] (NBN EN 12808-4)	≤ 3	≤ 2
Absorption d'eau [g] (NBN EN 12808-5)		
– après 30 min	≤ 5	conforme
– après 240 min	≤ 15	
Résistance à la diffusion de vapeur d'eau (NBN EN 1745)	/	15 – 35
Résistance au gel [MPa] (NBN EN 12808-3)		
– résistance à la flexion après gel	≥ 2,5	≥ 3,5
– résistance à la compression après gel	≥ 15	≥ 15
Réaction au feu (NBN EN 13501-1)	/	A1

Tabel 14 – Bande d'étanchéité précomprimée

Caractéristique	Compriband SE 15
Nature	mousse de polyuréthane imprégnée
Classe de réaction au feu (NBN EN 13501-1)	-
Température d'utilisation [°C]	-30 à +90
Étanchéité à l'eau (NBN EN 12208)	9A (≥ 600 Pa)

5 Identification des composants auxiliaires

Les composants mentionnés ci-après, qui n'ont pas été examinés lors de l'examen d'agrément, complètent l'ETICS avec revêtement dur. Toutefois, ces composants auxiliaires, qui sont en contact direct avec l'ETICS avec revêtement dur, doivent être distribués avec l'accord du titulaire d'agrément.

5.1 Profilés

- Profilé de socle ;
- Profilé de joint de dilatation ;
- Profilé d'étanchéité pour le raccord du système d'isolation de façades avec d'autres éléments de construction comme des fenêtres et des portes.
- Granol'therm GWK : cornière synthétique de renfort des angles du système d'isolation de façades.

5.2 Autres accessoires

- Granol'therm PU-Fill : mousse polyuréthane mono-composant pour la fermeture des joints.

6 Utilisation de la marque ATG

Le titulaire de l'ATG a le droit d'utiliser le logo ATG, avec mention du numéro d'ATG, sur l'emballage de l'enduit de base ou sur les documents qui l'accompagnent.

7 Entrepreneurs

Le titulaire d'agrément, ou son distributeur, organise un système de guidage pour l'application du système d'isolation de façades qui consiste en une documentation adéquate, une formation des entrepreneurs et un support à la demande de l'entrepreneur. Ce système de guidage est suivi par l'opérateur de certification dans le cadre de la certification. L'opérateur de certification contrôle le système de guidage par coups de sondage.

Les performances mentionnées dans ce texte d'agrément ne peuvent être utilisées que lorsque les travaux ont été réalisés selon les directives de mise en œuvre du titulaire d'agrément par un entrepreneur formé par le titulaire d'agrément, ou son distributeur.

8 Mise en œuvre

Pour l'exécution, nous renvoyons aux directives de mise en œuvre du titulaire de l'ATG. Ces directives suivent les recommandations formulées dans la Note d'Information Technique « Revêtements durs sur isolation extérieure (ETICS avec revêtements durs) » (NIT 279) et font l'objet d'un suivi dans le cadre de la certification.

Le revêtement dur doit être fixé par double encollage (floating-buttering).

Dans le système d'isolation des murs extérieurs, des joints de fractionnement doivent être prévus aux angles du bâtiment, en fonction de la géométrie et de la dilatation attendue. En fonction des propriétés du revêtement dur, le titulaire de l'ATG peut justifier une plus grande distance entre les joints de fractionnement. Par exemple, 12 m peuvent être autorisés comme distance maximale entre les joints pour les plaquettes en terre cuite jointoyées. Dans tous les cas, le plan de joints est établi en concertation avec le titulaire de l'ATG.

Largeur des joints de fractionnement :

Surface maximale	Largeur de joint minimale
6 m x 6 m	12 mm
5 m x 5 m	10 mm
4 m x 4 m	8 mm

Les joints de fractionnement sont étanchéifiés à l'aide d'une bande d'étanchéité et d'un mastic de jointoiement polymère de type 25 LM (STS 56.1). D'autres exécution au moyen de profilés de dilatation, de profilés d'arrêt ou de bandes de joints spéciaux sont possibles suivant les directives du titulaire d'agrément.

Pour les façades ayant un aspect collé (uniquement possible avec plaquettes en terre cuite, les plaquettes céramiques et les plaquettes en béton), les joints de fractionnement ne sont pas nécessaires.

9 Performances

9.1 Réaction au feu de l'ETICS

La classe de réaction au feu est déterminée conformément à la NBN EN 13501-1:2019.

Etant donné le résultat obtenu (voir Tableau 15), cet ETICS peut être appliqué sur des bâtiments moyens et bas ($h \leq 25$ m), voir NIT 279.

Tabel 15 – Classe de réaction au feu

	Critère UBAtc	Classe de réaction au feu
Granol'therm Brick	A1 – F ou aucune performance déterminée	B-s1,d0

Cette évaluation est basée sur les essais suivants :

- NBN EN 13823:2020+A1:2022 (SBI) avec l'ETICS appliqué sur un panneau de silicate de calcium (A2-s1,d0), et
- NBN EN ISO 11925-2:2020.

La classe de réaction au feu est d'application pour un système avec les caractéristiques produit suivantes :

- Isolation avec une densité apparente de maximum 20 kg/m^3 ;
- Revêtement dur, de classe de réaction au feu A1, de minimum 6 mm d'épaisseur.

9.2 Étanchéité à l'eau

L'ETICS avec revêtement dur est étanche aux pluies battantes jusqu'à 900 Pa lorsque le coefficient d'absorption capillaire de l'enduit de base est inférieur ou égal à $0,5 \text{ kg/m}^2 \cdot 24\text{h}$ et que l'ETICS est conforme au § 9.4.

La bande d'étanchéité précomprimée mentionnée au § 4.3.4 est résistante aux pluies battantes jusqu'à 600 Pa. Si une résistance à la pluie battante de l'ETICS entre 600 Pa et 900 Pa est requise (en fonction de l'exposition de la/des façade(s)), le titulaire d'agrément (ou son distributeur) doit être contacté pour des mesures spécifiques.

Tabel 16 – Coefficient d'absorption d'eau capillaire

	Critère UBAtc		Résultat	
	$[\text{kg/m}^2 \cdot \text{h}^{0,5}]$	$[\text{kg/m}^2 \cdot 24\text{h}]$	$[\text{kg/m}^2 \cdot \text{h}^{0,5}]$	$[\text{kg/m}^2 \cdot 24\text{h}]$
Granol'therm G/W	/	$\leq 0,5$	0,08	0,16

9.3 Perméabilité à la vapeur d'eau

Le système de revêtement sur l'isolant doit être suffisamment perméable à la vapeur d'eau pour éviter l'accumulation d'humidité. En fonction de la valeur s_d , la classe de climat intérieur du bâtiment sur lequel l'ETICS est appliqué sans une étude hygrothermique, est limitée.

Tabel 17 – Valeur s_d (calcul) du système de revêtement

Granol'therm G/W + Granol'therm AGG + Granol'therm Brickstick S1 +	valeur s_d [m]	Classe de climat intérieur autorisée ⁽¹⁾
plaquettes en terre cuite + Joint'in (P) ⁽²⁾	≤ 2,0	I, II et III
plaquettes en terre cuite (aspect collé) ⁽³⁾	≤ 2,0	I, II et III
plaquettes céramiques + Joint'in (P) ⁽²⁾	≤ 2,0	I, II et III
plaquettes céramiques (aspect collé) ⁽³⁾	≤ 2,5	I et II
carreaux céramiques + Joint'fill® Nanoclean ⁽³⁾	≤ 8,0 ⁽⁴⁾	I et II
plaquettes en béton + Joint'in (P) ⁽²⁾	≤ 3,0	I et II
plaquettes en béton (aspect collé) ⁽³⁾	≤ 3,5	I et II

(1) pour d'autres classes de climat intérieur (par exemple, la classe IV), une étude hygrothermique doit être réalisée pour évaluer le risque de condensation interne.

(2) avec une épaisseur de joint nominale de 10 mm.

(3) avec une épaisseur de joint nominale de 3 mm.

(4) calculé pour un format de 150 x 150 x 6 mm.

9.4 Résistance à des cycles de chaleur-pluie suivis de cycles de gel-dégel

La résistance de l'ETICS aux cycles de chaleur-pluie suivis de cycles gel-dégel a été déterminée conformément à la NBN B 62-400:2016.

Tabel 18 – Résistance à des cycles de chaleur-pluie suivis de cycles de gel-dégel

Propriété	Critères	Résultat
Évaluation visuelle	pas de rupture ni de fissuration au droit des joints entre les panneaux isolants ou les profilés et l'isolant	conforme
	pas de décollement du revêtement dur	conforme
	pas de fissures de nature à permettre l'infiltration d'eau dans l'isolant (pas de fissuration ≥ 2 mm)	conforme
Adhérence à l'isolant (après cycles)	≥ 0,08 MPa ⁽¹⁾ ou rupture dans l'isolant avec restriction du domaine d'application en fonction de l'exposition au vent ⁽²⁾	≥ 0,08 MPa
Adhérence entre les couches	≥ 0,5 MPa ou ≥ 0,25 MPa avec rupture ≥ 90 % dans l'enduit de base et $F_{mean,c}^{(3)} \geq 0,6.F_{mean,n}^{(4)}$	≥ 0,5 MPa conforme
Résistance aux chocs de corps durs	pas de diminution de classe de résistance à l'impact	conforme

(1) valeur moyenne de 5 essais pour lesquels 1 valeur > 0,06 MPa est admise

(2) voir NBN B 62-400

(3) $F_{mean,c}$ = valeur moyenne après cycles de 5 essais

(4) $F_{mean,n}$ = valeur moyenne initiale de 5 essais

9.5 Résistance sous poids propre

La résistance sous poids propre a été évaluée suivant l'EAD 040287-00-0404 (dead load test).

Ces résultats confirment que l'ETICS Granol'therm Brick doit être fixé au support via une fixation mécanique et un collage supplémentaire (≥ 60% de la surface).

Tabel 19 – Résistance sous poids propre

Méthode de fixation	Force maximale	Différence de déplacement maximale
	(N)	(mm)
Encollage ⁽¹⁾	1370	0,58
Fixation mécanique	120	0,25
⁽¹⁾ testé sans ancrage mécanique comme worst case		

9.6 Résistance aux actions mécaniques

Les systèmes d'isolation de façades doivent être suffisamment résistants aux chocs d'objets.

9.6.1 Résistance à l'impact (corps dur)

La résistance à l'impact de petits objets durs a été déterminée après vieillissement par un impact de 10 J et 3 J conformément à la NBN ISO 7892. Aucun dommage ou fissure n'a été observé visuellement.

9.6.2 Résistance à l'impact (corps mou)

La résistance à l'impact d'un corps mou a été déterminée conformément à l'EAD 040287-00-0404, § 2.2.7 et annexe G jusqu'à une énergie de 400 J avec un sac de sable de 50 kg. Aucun dommage de l'ETICS n'a été observé visuellement.

9.6.3 Résistance à l'impact

La catégorie de résistance à l'impact est déterminée selon le tableau G.1 dans l'annexe G de l'EAD 040287-00-0404.

Tabel 20 – Résistance à l'impact

Granol'therm G/W + Granol'therm AGG + Granol'therm Brickstick S1 +	Critère UBAtc	Résultat
plaquettes en terre cuite (+ Joint'in ou Joint'in P)	classe I, II, III ou IV	classe I, II, III et IV
plaquettes céramiques (+ Joint'in ou Joint'in P)		
plaquettes en béton (+ Joint'in ou Joint'in P)		
carreaux céramiques + Joint'fill® Nanoclean		
Classe I : Zone facilement accessible au public, située au niveau du sol, sensible à des chocs durs accidentels mais pas exposée à des actes de vandalisme. Classe II : Zone de façade située le long de la rue mais séparée de la voie publique par une zone privative, soumise à des chocs accidentels causés par des objets lancés ou projetés du pied mais située à une hauteur telle que le choc est affaibli. L'accès est limité à des personnes soigneuses. Classe III : Zone de façade non soumise aux chocs normaux provoqués par des personnes ou des objets lancés ou bottés. Classe IV : Zone hors d'atteinte depuis le niveau du sol.		

9.7 Résistance à l'action du vent (NBN EN 1991-1-4 + ANB)

Pour plus de détails sur le principe de dimensionnement sous l'action du vent, le lecteur est renvoyé à l'Annexe I de la Note d'Information Technique « Revêtements durs sur isolation extérieure (ETICS avec revêtement dur) » (NIT 279).

Etant donné l'absence d'essais de résistance à la succion du vent (effets dynamiques), la valeur de calcul maximale pour l'action du vent est limitée à 2.000 Pa au plus (limitations plus strictes possibles, voir § 9.7.1).

9.7.1 Adhérence initiale de la couche de finition (enduit de base + revêtement dur) à l'isolant (conditions sèches)

En fonction du résultat, le champ d'application peut être limité en fonction de la charge de vent (voir Tableau 21).

Sur base du Tableau 21, la valeur de calcul pour l'action du vent est limitée à maximum 2.000 Pa.

Tabel 21 – Adhérence initiale de la couche de finition (enduit de base + revêtement dur) à l'isolant et valeur admissible pour l'action du vent

	Résultat	Limitation de l'action du vent	Valeur
	(MPa)		(Pa)
Adhérence initiale de la couche de finition (enduit de base + revêtement dur) à l'isolant (conditions sèches)	<input checked="" type="checkbox"/> $\geq 0,08$	non	npa ⁽¹⁾
	<input type="checkbox"/> $< 0,08$ avec rupture dans l'isolant	oui	-
⁽¹⁾ n'est pas d'application			

9.7.2 Méthode de fixation 2 (fixation mécanique avec encollage supplémentaire)

L'ETICS Granol'therm Brick est fixé mécaniquement avec collage supplémentaire.

Cette méthode nécessite de déterminer le nombre d'ancrages sur base de la valeur de calcul de l'action du vent et sur base des performances mécaniques de l'ancrage qui sont fonction du support, du type et de l'épaisseur de l'isolant, de la position des ancrages, etc.

Pour la valeur de calcul N_{Rd} de la résistance de la fixation, la plus contraignante des valeurs suivantes doit être utilisée :

- **La résistance à l'arrachement de l'ancrage hors du support** : cette valeur caractéristique est donnée dans l'évaluation spécifique de l'ancrage et doit être divisée par un facteur partiel de sécurité γ_M de 2,0 (mécanisme de ruine n°1 : N_{Rk} suivant EAD 33-0196-01-0604, N_{Rk1} dans la NIT 279), ou
- **La résistance au déboutonnage de l'ancrage à travers l'isolant** : à défaut d'une détermination par essais, les valeurs de calcul du Tableau 22 peuvent être utilisées (mécanisme de ruine n°2, N_{Rd2a} ou N_{Rd2b}).

Tabel 22 – Valeur de calcul de la résistance au déboutonnage de l'ancrage à travers l'isolant (mécanisme de ruine n°2)

Placement des ancrages	Résistance au déboutonnage ⁽¹⁾
	(kN)
à la surface du panneau ⁽²⁾ – N_{Rd2a}	0,260
aux jonctions entre panneaux – N_{Rd2b}	0,215
⁽¹⁾ pour un diamètre de la rosace d'ancrage d'au moins 60 mm	
⁽²⁾ distance ≥ 150 mm du bord des panneaux	

A cet égard, on a tenu compte d'un facteur de sécurité γ_M de 2,0 pour les propriétés du panneau isolant (EPS). Ces valeurs de résistance au déboutonnage ne sont valables que pour une épaisseur minimale d'isolant de 60 mm. L'épaisseur maximale de l'isolant est limitée à la longueur maximale utile de l'ancrage.

Les panneaux isolants en EPS doivent faire l'objet d'un collage supplémentaire sur au moins 60 % de la surface selon la méthode du collage par bandes ou par plots avec une bande continue sur le pourtour des panneaux. Il est également possible d'assurer un collage en plein selon la méthode de collage à la spatule dentelée.

9.8 Calcul du coefficient de transmission thermique de la paroi isolée

Voir NBN EN ISO 6946:2017 + ANB:2024 "Composants et parois de bâtiments - Résistance thermique et coefficient de transmission thermique - Méthodes de calcul".

Le coefficient de transmission thermique global de la paroi sur laquelle l'ETICS est appliqué est calculé comme suit:

$$U_c = U + \Delta U_f \text{ [W/m}^2\text{.K]}$$

avec:

- U_c : coefficient de transmission thermique de la paroi isolée
- U : coefficient de transmission thermique de la paroi isolée sans nœuds constructif, déterminé comme suit:

$$U = 1/R_{\text{tot}}$$

avec:

- R_{tot} : résistance thermique totale de la paroi [m².K/W]

$$R_{\text{tot}} = \Sigma R_i + R_{\text{isol}} + R_{\text{se}} + R_{\text{si}}$$

avec:

- o R_{isol} : résistance thermique de l'isolant ETICS
- o ΣR_i : résistance thermique des autres couches ;
- o R_{se} : résistance à la transmission thermique de la surface extérieure = 0,04 ;
- o R_{si} : résistance à la transmission thermique de la surface intérieure = 0,13.
- ΔU_f : majoration pour la fixation au moyen d'ancrages au travers de l'isolant

$$\Delta U_f = n_f \cdot \chi$$

avec:

- n_f : nombre de fixations mécaniques par m²
- χ : coefficient de perte de chaleur ponctuel de l'ancrage [W/K]

Tabel 23 – R_{isol} en fonction de l'épaisseur de l'isolant

Epaisseur	Granol'therm DP 100	Granol'therm DP 160 / 162
	λ_D : 0,038 W/m.K	λ_D : 0,031 W/m.K
[mm]	[m ² .K/W]	[m ² .K/W]
40	1,05	1,25
50	1,30	1,60
60	1,55	1,90
70	1,80	2,25
80	2,10	2,55
90	2,35	2,90
100	2,60	3,20
110	2,85	3,50
120	3,15	3,85
130	3,40	4,15
140	3,65	4,50
150	3,95	4,80
160	4,20	5,15
170	4,45	5,45
180	4,70	5,80
190	5,00	6,10
200	5,25	6,45
210	5,50	6,75
220	5,75	7,05
230	6,05	7,40
240	6,30	7,70
250	6,55	8,05
260	6,80	8,35
270	7,10	8,70
280	7,35	9,03
290	7,60	9,35
300	7,85	9,65

Tabel 24

CONDITIONS POUR L'UTILISATION ET LE MAINTIEN DE L'ATG

- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement aux produits de construction dont il est fait mention dans la page de garde de ce document.
- B.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produits non conformes à l'agrément technique ni pour des produits (ainsi que ses propriétés ou caractéristiques) ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C.** L'agrément technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- D.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique.
- E.** Les références à cet agrément technique devront être assorties du numéro d'identification ATG 3367 et du délai de validité.
- F.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.
- G.** Les informations mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- H.** L'UBAAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions du présent document.
- I.** L'agrément technique reste valable, à condition que les produits, leur fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :
- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique;
 - soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.
- Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAAtc.
- J.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAAtc, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.

Cet agrément technique a été publié par l'UBA^{Atc}, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, SECO/Buildwise, et sur base de l'avis favorable du groupe spécialisé "Parachèvement", accordé le 30 septembre 2025.

Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 30 janvier 2026.

Pour l' UBA^{Atc} , garante de la validité du processus d'agrément	 Bart De Pauw Directeur Général
Pour les opérateurs	
Buildwise	 Olivier Vandoren Directeur
SECO Belgium	 Bernard Heiderscheidt Directeur
BCCA	 Olivier Delbrouck Directeur

BUTgb vzw - UBAtc asbl

Belgische Unie voor de technische goedkeuring in de bouw vzw

Union belge pour l'Agrément technique de la construction asbl

Siège social et bureaux :

Kleine Kloosterstraat 23
1932 Sint-Stevens-Woluwe

Tél. : +32 (0)2 716 44 12
info@butgb-ubatc.be
www.butgb-ubatc.be

TVA : BE 0820.344.539
RPM Bruxelles

L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :

